



Syndicat du Personnel  
Banques-Assurances  
CGT Auvergne-Limousin  
Section Caisse d'Epargne

**NAO 2010...**  
**1<sup>ère</sup> réunion...le 06/01/11**

Janvier 2011

## **Faire valoir ses droits (même si c'est trop peu usité), est un devoir pour chacun...**

Cette première réunion 2011 sonnait la reprise des réunions avec les instances représentatives du Personnel, au travers de la 1<sup>ère</sup> réunion de la négociation annuelle obligatoire 2010 !

Pascal POUYET a tout d'abord présenté ses vœux et interrogé les syndicats sur les questions préalables à aborder.

Le SPBA/CGT a souhaité débiter par un sujet brûlant d'actualité : « **les pressions et intimidations à l'égard du Personnel réclamant ses arriérés salariaux** ».

Nous avons exigé que cessent immédiatement ces pressions et mises à l'index « incongrues », d'autant plus dans notre entreprise. Nous avons par ailleurs indiqué à la Direction que nous étions encore et toujours prêts à discuter de ces contentieux, à défaut les salariés se trouvent effectivement acculés à faire dire le droit.

Le SU et SUD ont également remonté les mêmes informations, apportant eux aussi leurs propres exemples d'intimidation jusqu'à reprendre des propos même du Président ou autre membre du Directoire !

Unanimement, nous avons condamné les contrevérités colportées dans ces divers messages, alors que la réalité est toute autre. Nous rappelons qu'à l'époque (2001), de « pseudo-dirigeants » ont mutilé le Statut du Personnel sans mettre en place un nouveau Pacte Social. A partir de là et des erreurs commises (*pourtant maintes fois dénoncées*), la situation actuelle, dont les victimes sont les salariés grugés dans leurs droits, n'a fait que se creuser. Il ne faut pas inverser les rôles, le fait de réclamer des arriérés de salaire n'est pas un crime de lèse-majesté, ni un manque de loyauté. Cela doit se respecter. Aucun salarié n'a intérêt à ce que des droits ne soient pas réclamés. Si on devait chercher des fautes, du côté de la gestion et des provisionnements (*dès 2001/2002, tout du moins depuis les cassations de 2008*), il y aurait certainement quelques erreurs qui pourraient être dénoncées. De plus, pas besoin d'être grand devin pour savoir que la vulgarisation des litiges tomberait en 2010/2011.

Malgré cela, Pascal POUYET a continué de refuser notre requête de trouver une solution amiable à ce conflit. Il se défend également d'avoir demandé de stigmatiser les salariés concernés, laissant la responsabilité pleine et entière de ces interventions à ceux qui les pratiquent !!!

Nous avons ré-insisté malgré tout pour que **ces actes maladroits et désordonnés** prennent définitivement fin, avant que la justice ne soit saisie sur les responsabilités/culpabilités individuelles.

Notre intervention ne s'arrêtera pas au seul niveau des Organisations Syndicales... le sujet sera abordé dans l'ensemble des instances représentatives (*DP, CE et CHSCT*), voire traduit devant les institutions compétentes.

La Direction nous a ensuite remis un bilan chiffré des accords locaux et nous avons abordé les points suivants :

➤ **L'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes.**

Sur les promotions par exemple : même si la Direction se targue de réussir l'équilibre avec **39 femmes promues contre 38 hommes**, on se rend vite compte que, dans le haut de l'organigramme, 2 postes sur 3 sont attribués aux hommes en 2009 (*1 sur 4 en 2008*). Elle nous ressort alors la ritournelle habituelle : « *l'amélioration sera longue !* » => argument qui n'est plus acceptable et que nous rejetons car, depuis que les mesures sur l'égalité professionnelle existent, il devient anormal de trouver encore un tel écart !!! Les chiffres nationaux sont meilleurs que les nôtres.

➤ **Compte Epargne Temps** : A fin octobre 2010, **469 CET** sont ouverts pour un total de **15 881 jours épargnés**, soit une moyenne de 34 jours, l'épargne individuelle allant cependant de 0,5 jour à 340 jours.

A la même date, 20 salariés ont utilisés leur CET en 2010 pour financer 1 606 jours de congés de fin de carrière. (*Pour mémoire en 2009, 471 CET étaient ouverts pour une épargne de 14 485 jours et 38 personnes avaient utilisé 4 893 jours en congé fin de carrière*).

➤ **Déplacements professionnels** : sur les 10 premiers mois de 2010, **399 salariés** ont perçu des indemnités de grands déplacements pour des montants allant de 10 à 880 € pour un total de **71 836 €**. (*Pour mémoire, sur la même période de 2009, l'indemnisation concernait 358 personnes pour un montant de 68 583 €*).

- **Le PSE** a permis à **55 salariés** de quitter l'entreprise au cours des 2 derniers exercices :

Départs dans le cadre de	En 2009	En 2010	Total
→ la retraite	3	6	9
→ le régime transitoire	9	13	22
→ un projet personnel	11	13	24
Totaux	23	32	<b>55</b>

*Pour mémoire, l'objectif affiché du PSE était de 125 suppressions brutes (98 nettes).*

*A noter : au-delà du PSE, le nombre total de départs CDI s'est chiffré à -78 en 2009 et à -62 au 06/12/10.*

*En contrepartie, il faut signaler 43 entrées CDI en 2009 et 33 entrées au 06/12/10.*

- **CESU** : Au cumul des 2 commandes 2010, **12 024 titres** (classiques et spécifiques) ont été commandés par **231 salariés**. La participation de l'employeur (4,50 € par titre classique et 7,50 € en spécifique) pour 2010 s'est élevée à **61 887 €**  
(Pour mémoire en 2009, 9 238 titres par 210 personnes avec une participation employeur de 41 571 €).
- **Médailles du travail** : en 2010, **80 400 €** ont été versés à **111 salariés** (Pour mémoire en 2009, 100 salariés se répartissaient 71 000 €).
- **Mobilités géographiques** : sur 10 mois, entre les remboursements de frais kilométriques, de déménagements, d'hébergements et les primes de mobilité et d'installation, la CEPAL a versé **411 952 €**. (contre 392 566 € en 2009).
- **Remplacements de longue durée** : sur les 10 premiers mois de 2010, **75 salariés** ont perçu **75 072 €** au titre du complément de rémunération alloué lors d'un remplacement sur un poste de niveau supérieur.  
(sur la même période de 2009, l'indemnisation concernait 78 personnes pour un montant de 74 458 €).
- **Prime de transports** : Pour 2010, **13 405 €** ont été versés au titre du remboursement des frais d'abonnement à un transport public. (contre 11 573 € en 2009).

La Direction nous a ensuite présenté des avenants sur le PEE (*texte unilatéral*) et l'accord de Participation qui sont modifiés pour mise en conformité avec le droit et le changement de gestionnaire des fonds.

Sur le projet d'accord sur le temps partiel fin de carrière financé par le CET, les syndicats lui ont demandé au minimum de revoir sa copie au sujet de la notion controversée de 13ème mois.

Les derniers points abordés furent :

\* **Régime transitoire** : suite à la demande SPBA/CGT concernant les personnes qui deviendront éligibles au régime transitoire (*femmes nées 1954 et salariés atteignant les 30 ans*), la Direction nous présentera une mesure de complément qui sera basée sur le temps à rester dans le transitoire, dans le prolongement des mesures qui étaient prises annuellement avant le PSE et l'accord sur la gestion prévisionnelle des départs 2008-2009.

\* **Contrôle URSSAF** : suite au dernier contrôle, la Direction nous a informés de la nécessité de modifier certaines tarifications à l'égard du Personnel, notamment sur les prêts au Personnel avec la gratuité des frais de dossier (*redressement à prévoir*) et le taux des Prêts Agents (*mise en garde*) qui serait trop en dessous du taux moyen à la clientèle, notamment du fait de la ristourne de 1% offerte aux primo-accédants. Elle va donc plancher sur le sujet.

De même s'appuyant sur un arrêté de 2005, l'URSSAF a indiqué que les indemnisations de notre accord « mobilité géographique » pourraient être fiscalisées (*pour la Cepal et le salarié*) si les conditions cumulatives suivantes de mobilité n'étaient pas réunies : **50 km et 1 h 30 mn pour un trajet aller**.

Une réflexion sur cette contrainte, pour le moins « excessive », est donc également lancée.

Nous serons vigilants sur les contreparties à obtenir ! Prochaine réunion NAO, le 1<sup>er</sup> février 2011.

Vos représentants SPBA/CGT

vous souhaitent



et vous adressent leurs

